



COMMUNE
DE
SEYSSES-SAVES
32130

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL (2023-04)**

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seysses-Savès dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel TENNE, Maire.

**Présents : Mesdames Véronique FERNANDEZ - Anne-Marie GLEIZES — Amélie LAMARQUE
Messieurs Jean-Pierre CAVAILLE – Jean-Marc LAPALU – Michel TENNE – Francis
MARTRES – Philippe MASSARIN - Valentin TONUS**

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe MASSARIN

Absents excusés : Madame Catherine LAJOUS et Monsieur Nicolas TAULET

Objet : Aliénation du chemin rural du Mességué

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête publique a été réalisée du 20 février au 06 mars 2023 pour l'aliénation du chemin rural du Mességué.

Monsieur le Maire rappelle également que Madame FILHOS Laurie s'engage à participer aux frais engendrés par cet acte (enquête publique, publicité, frais d'acte de notaire, géomètre...) à hauteur de 1 200€. Le restant dû sera à la charge de la commune de Seysses-Savès.

Monsieur MIMOUNI Jean-Luc commissaire enquêteur ayant remis le rapport d'enquête avec avis favorable, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de finaliser la procédure.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'aliénation du chemin rural du Mességué et la vente de celui-ci à Mme Filhos Laurie pour l'euro symbolique. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette vente et à signer tous les actes s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré à Seysses-Savès, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.*

**Le Maire,
Michel TENNE**